

LECOQ-VALLON & FERON-POLONI

SOCIÉTÉ D'AVOCATS
14 rue Jacques Bingen
75017 Paris

tel : +33 (0)1 53 04 97 77
fax : +33 (0)1 53 04 97 78
PALAIS L 187
www.lecoqvallonferonpoloni.com

NICOLAS LECOQ VALLON
nlecoqvallon@lecoqvallonferonpoloni.com

HELENE FERON-POLONI
hferonpoloni@lecoqvallonferonpoloni.com

AVOCATS ASSOCIES

CHRISTOPHE NOEL
cnoel@lecoqvallonferonpoloni.com

EMMANUELLE-MARIE GUERRY
emguerry@lecoqvallonferonpoloni.com

FANNY PENY
fpeny@lecoqvallonferonpoloni.com

MELANIE HERBIN
mherbin@lecoqvallonferonpoloni.com

NADIYA BOUDIR-COMET
nboudircomet@lecoqvallonferonpoloni.com

ISABEL LOPES
ilopes@lecoqvallonferonpoloni.com

MARIE TAULELLE
mtaulelle@lecoqvallonferonpoloni.com

Emilie NOVAK
enovak@lecoqvallonferonpoloni.com

François PESTRE
fpestre@lecoqvallonferonpoloni.com

Antoine WIEST
awiest@lecoqvallonferonpoloni.com

AVOCATS COLLABORATEURS

Paris, le 07 mai 2015

Affaire : ARISTOPHIL

Nos Réf. : 19602 – NLV/HFP/SR/

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous avez été extrêmement nombreux à nous solliciter et nous travaillons en continu au traitement de vos dossiers, à la finalisation de la déclaration de créance, ainsi qu'à la préparation des autres actes judiciaires.

Il nous est donc actuellement difficile de répondre aux questions individuelles.

Toutes les réponses à vos questions vous seront apportées en temps et en heure et vous recevrez également prochainement un accusé réception de chacun des dossiers qui nous ont été confiés, mais les impératifs de la procédure nous contraignent à gérer en priorité le judiciaire.

Une lettre d'information sera également diffusée sur notre site internet.

Nous rappelons à nouveau que pour les clients qui nous ont fait parvenir leur convention d'honoraires signée avec le règlement du forfait après le 30 avril 2015, ils doivent déclarer eux-mêmes leur créance à l'adresse suivante : www.creanciers.net au plus tard le 10 mai 2015.

Postérieurement à cette date, il est tout à fait possible de rejoindre les procédures qui seront engagées par notre cabinet et particulièrement les actions contre les banques, en se connectant sur le site internet à l'adresse suivante : www.lecoqvallonferonpoloni.com et en suivant la procédure sous l'onglet « *marche à suivre ARISTOPHIL* » en haut de la page d'accueil.

LECOQ-VALLON & FERON-POLONI

SOCIÉTÉ D'AVOCATS
14 rue Jacques Bingen
75017 Paris

tel : +33 (0)1 53 04 97 77

fax : +33 (0)1 53 04 97 78

PALAIS L 187

www.lecoqvallonferonpoloni.com

NICOLAS LECOQ VALLON

nlecoqvallon@lecoqvallonferonpoloni.com

HELENE FERON-POLONI

hferonpoloni@lecoqvallonferonpoloni.com

AVOCATS ASSOCIES

CHRISTOPHE NOEL

cnoel@lecoqvallonferonpoloni.com

EMMANUELLE-MARIE GUERRY

emguerry@lecoqvallonferonpoloni.com

FANNY PENY

fpeny@lecoqvallonferonpoloni.com

MELANIE HERBIN

mherbin@lecoqvallonferonpoloni.com

NADIYA BOUDIR-COMET

nboudircomet@lecoqvallonferonpoloni.com

ISABEL LOPES

ilopes@lecoqvallonferonpoloni.com

MARIE TAULELLE

mtaulelle@lecoqvallonferonpoloni.com

Emilie NOVAK

enovak@lecoqvallonferonpoloni.com

François PESTRE

fpestre@lecoqvallonferonpoloni.com

Antoine WIEST

awiest@lecoqvallonferonpoloni.com

AVOCATS COLLABORATEURS

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Veillez croire, Chère Madame, Cher Monsieur, à l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.

Nicolas LECOQ-VALLON

Hélène FERON-POLONI